Avril 2024

SANCTUS MAIXENTUS
HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro 5

Edito

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bientôt viendra, actualité oblige, un numéro spécial. Je ne vous en dis pas plus pour l'instant…
Nous avons voulu ce numéro avec des sujets variés, des époques différentes.
Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à lire ce nouveau numéro que nous avons eu à le préparer.
Très bonne lecture à tous !

Benoit Sancé

TRAVAUX AU CLOCHER DE L'ABBAYE

(photos Sanctus Maixentus 7.4.2024)

SOMMAIRE

MARC BOUCHET, *Jean Chastagnol, moine bénédictin à Saint-Maixent*
CHRISTELLE NORDEY-SANCE, *Le cimetière ancien de Saint-Maixent*
BENOIT SANCE, *Propagande monarchique à Saint-Maixent sous Louis XIV*
Enquête
CHRISTELLE NORDEY-SANCE, *Pierre Chaigneau : un père maltraité par ses enfants*
PHILIPPE RIDOUARD, *Charles Guy François Agier (1753-1828)*
BENOIT SANCE, *Le collège de Saint-Maixent : merci Napoléon* !
Promenade dans Saint-Maixent-l'Ecole

Sanctus Maixentus association loi 1901

Société historique de Parthenay et du pays de Gâtine

Conférence

Frédéric Dumerchat

Les galipotes et les autres, des légendes…
Vendredi 3 mai 2024, 17 h 30, salle du temps libre, Parthenay

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres

Conférence

Michel Grimault

Chauray, les traces du passé : faire l'histoire de sa commune
Mercredi 15 mai 2024, 18 h, médiathèque de Niort
Entrée gratuite

Musée du Poitou Protestant et du Centre Jean Rivierre

Conférence inaugurale de l'exposition "Histoire des migrations protestantes"

Thomas Greif

Dimanche 26 mai 2024, 14 h 30
Salle d'activité de l'école de Beaussais, 14 h 30

Don libre

Saint-Maixent-l'Ecole. L'église abbatiale et l'ancienne abbaye devenue caserne Canclaux [1955] – Ad 79 40 FI 7959

JEAN CHASTAGNOL, MOINE BÉNÉDICTIN À SAINT-MAIXENT

Il est né le 12 juin 1743 à Souillac, actuel département du Lot, et a été baptisé le même jour. Son père est Guillaume Chastagnol, bourgeois, et sa mère est Marie Saint Ange. Ses parrain et marraine sont Jean Saint Ange, bourgeois et Thérèse Chastagnol.

Jean Chastagnol est un bénédictin de l'ex-abbaye de Saint-Maixent. Il avait la fonction de directeur des étudiants. L'abbaye de Saint-Maixent en 1791 avait pour prieur L. Rambaud, Joseph Arbonneau, sous-prieur, Denis Darluc, secrétaire du chapitre, Bégnine Titaud, cellérier, Antoine Gleize, Pierre Gaury, Jean-Baptiste Laroque et Noël Abel Pastural et dom Marcon, procureur de la maison chargé de la poursuite des procès.

Jean Chastagnol, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait fait le 16 août 1790 une déclaration pour signifier qu'il voulait continuer ses vœux. Il est alors âgé de 37 ans. Il est entré en religion, le 29 septembre 1769, et a fait sa profession religieuse le 4 juin 1774. Comme l'abbaye de Saint-Maixent va fermer et devenir la demeure de l'évêque, il a pris la décision de se retirer en l'abbaye de Souillac, en Quercy, appartenant à la même congrégation, et d'y accomplir les vœux qu'il a prononcés "à la face du saint Autel". Si cette abbaye est également fermée, il vivra dans le monde : "pouvant être religieux partout sous l'autorité de mon souverain à qui je dois obéissance à lui parce qu'il est l'envoyé de Dieu et moi, parce que je suis son sujet". Dans les dernières lignes de sa déclaration, il affirme se soumettre comme citoyen français à la constitution de l'Assemblée nationale, ce qui suppose qu'il aurait prêté serment à la Constitution civile du clergé.

L'abbaye de Souillac ayant été supprimée à la Révolution, il a dû rester dans le diocèse de Poitiers.

Un certificat de vie et de résidence dans la ville de Saint-Maixent, passé devant Proust, secrétaire de l'administration municipale, le 5 messidor an 6 (23.6.1798) nous donne une description précise de l'ex-bénédictin : "54 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, cheveux et sourcils noirs, front découvert, yeux roux, nez gros, bouche ordinaire, cheveux et sourcils noirs, menton rond, visage plein".

Il a fait la déclaration suivante : "Je déclare avoir prêté tous les serments surtout celui de la loi du 14 août 1792, n'en n'avoir rétracté aucun, n'avoir recueilli aucune succession, ni collatérale depuis la suppression de ma communauté".

A Saint-Maixent, il fait partie du groupe de constitutionnels qui vivaient avec dignité et se montraient hostiles au clan de l'évêque Mestadier. Jean Chastagnol était très aimé de la population. On raconte que lorsqu'il reprend son service après la Révolution, les calvinistes de la ville, ayant appris qu'il était trop pauvre pour s'acheter une soutane offrent de se cotiser pour qu'il s'en procure une. Toujours selon ce même auteur, en 1795, il est inscrit au mouvement des réunis dont le chef de file est l'abbé Grégoire, auquel il adresse une lettre.

Jean Chastagnol était responsable des étudiants et comme tel, il a dû être pressenti pour devenir le directeur du collège de Saint-Maixent puisqu'un courrier du maire de cette ville, daté du 2 pluviôse an 2 (21.1.1794), adressé au préfet donne les précisions suivantes : une séance du bureau de l'administration de "l'école secondaire" s'est tenue le 3 nivôse, malgré les sollicitations du maire, Jean Chastagnol, sollicité, a déclaré qu' "il ne voulait rien".

Il a été desservant de Champeau, nommé le 1er janvier 1817, puis vicaire à Champdeniers à partir du 1er juillet 1820.

MARC BOUCHET

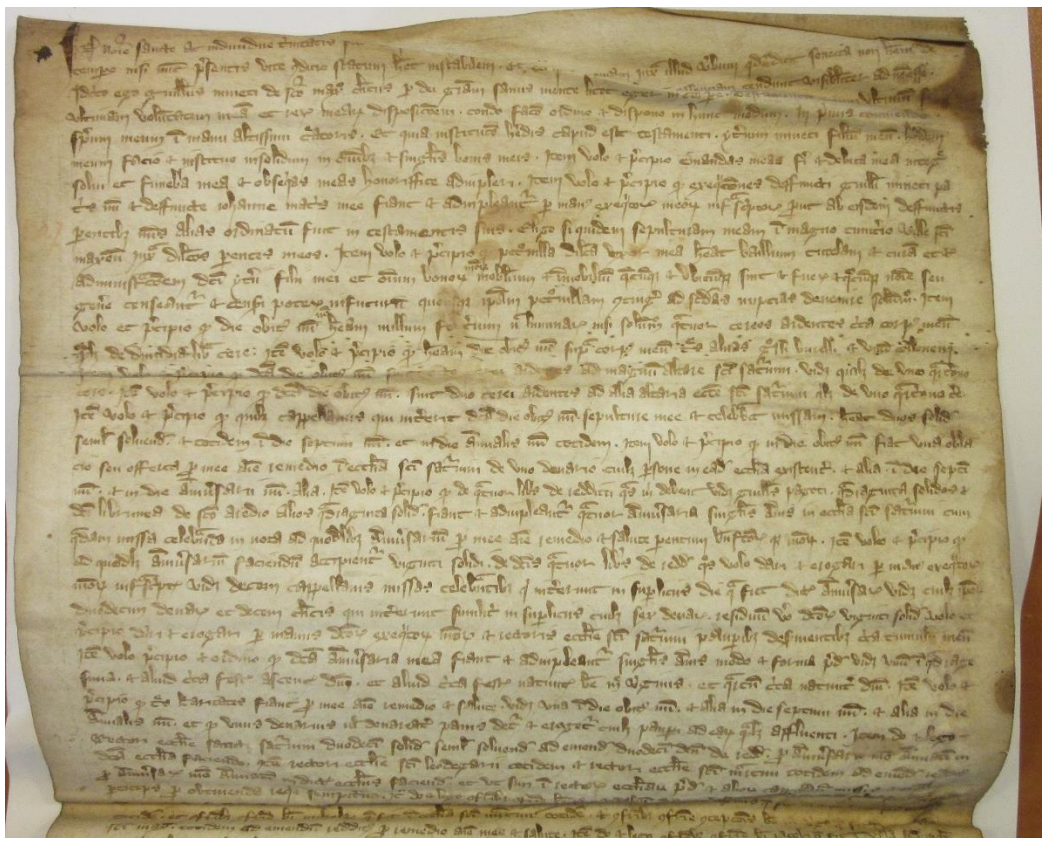

Archives départementales des Deux-Sèvres – Fonds privé (photo CNS)

LE CIMETIÈRE ANCIEN DE SAINT-MAIXENT

L'organisation funéraire catholique se caractérise jusqu'au XVIIIe siècle par une inhumation dans les églises ou dans les cimetières.

A Saint-Maixent, les enterrements se déroulaient dans divers cimetières de la ville : le Grand cimetière, celui des églises Saint-Léger, Saint-Saturnin et Saint-Martin (actuelle rue Chaigneau) et de l'abbaye (probablement le cimetière détruit par le passage de la rue Garran). Certaines personnes – religieux, nobles, bourgeois- étaient inhumées dans les églises : les Cordeliers, l'abbaye, Saint-Saturnin, Saint-Léger.

Le grand cimetière, également appelé cimetière de la Croix Ozannière, est mentionné pour la première fois en 1327 à l'ouest de la ville. Cette charte (acte ci-dessus) est le testament de Guillaume Minet, qui institue comme héritier Ytier (*Yterium*) Minet, son fils, à qui il ordonne de payer ses amendes et ses dettes et d'exécuter les dernières volontés de défunts Guillaume Minet, son père et Jehanne, sa mère. Il choisit pour lieu de sépulture *le grand cimetière de la ville de Saint-Maixent* (*Eligo siquidem sepulturam meam in magno cimeterio ville Sancti Maxentii juxta dilectos parentes meos*) auprès de ses parents.

En vertu de la déclaration du roy de 1776 sur les sépultures, les cimetières doivent être à une distance d'au moins 50 toises des maisons et des lieux habités mais également renfermés. L'évêque de Poitiers décide de frapper d'interdit le cimetière de Saint-Maixent qui ne remplit pas ces conditions, si avant un an, le 1er mars 1778, il n'a pas été entouré d'une clôture. Il est donc clos en 1780 suite à une délibération municipale : *Après lecture de différentes ordonnances, il a été unanimement délibéré conjointement avec les sieurs sindics et députés d'Exireuil et Saivre qui se sont réunis à ceux de Saint-Maixent, que les cimetières de Saint-Maixent seront clos par des fossés et des haies et que le sieur Bellat, architecte serait chargé de faire le devis et le plan à la pluralité des voix que la somme nécessaire pour les frais serait perçue à raison de 10 sols par barique de vin de toutes espèces, 3 sols par somme de vendange qui rentreront en cette ville et faubourg Chalon et que la perception des droits de tarif de cette ville, jusqu'à ce qu'il y ait la somme nécessaire.*

Dans le cimetière ancien la plus vieille tombe est celle de Pierre Chaintreau décédé le 9.1.1799. François Barron (1722-20.2.1813) est la personne la plus vieille mentionnée dans le registre du cimetière.
(Christelle Nordey, registre en ligne, https://cimetieresmellois.fr/Inventaire%202015%20SHAM.pdf)

CHRISTELLE NORDEY-SANCÉ

Le cimetière ancien "vu du ciel" (www.geoportail.gouv.fr)

PROPAGANDE MONARCHIQUE À SAINT-MAIXENT SOUS LOUIS XIV

Louis XIV est réputé pour avoir été un roi guerrier et sur ses 72 années de règne (1643-1715), on ne compte pas moins de 46 années de guerre. Saint-Maixent, loin des zones de combat, est néanmoins toujours informé par son conseil municipal qui est lui-même en contact épistolaire avec l'intendant. Celui-ci, relais du pouvoir royal, impose un cérémonial similaire à chaque victoire.

De 1688 à 1697, se déroule par exemple la Guerre de la Ligue d'Augsbourg où la France, alliée de l'Empire ottoman, s'oppose à l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, etc. Louis XIV y fait des conquêtes en Alsace.

La cérémonie est immuable et le 18 avril 1691, le maire présente au corps de ville le programme des festivités suite à la prise de Nice et Villefranche. Le conseil de ville organise des feux de joie et doit « donner des marques de réjouissance ». Les hommes de la ville sont contraints de se masser en armes, dans leurs compagnies. Tous les habitants rejoignent la place publique qui se trouve place Denfert où un bûcher est mis en place. C'est au maire qu'il revient de mettre le feu pour lancer les réjouissances. Pour marquer la solennité de l'évènement, le corps de ville entier assiste également à un *Te Deum* dans l'église de l'abbaye.
(Archives municipales BB)

BENOIT SANCÉ

Fête Dieu à Toulouse (1700)

(https://schola-sainte-cecile.com)

Enquête

A la découverte de Saint-Maixent-l'Ecole

Réponse à l'énigme du journal n° 4 : il s'agit d'une chaise « Robinson Crusoé » de la fin du XVIIIe siècle qui appartient à une série conservée à l'hôtel de Pied-Foulard (collection communale)

Enigme n° 5 : où se trouve cette construction ?

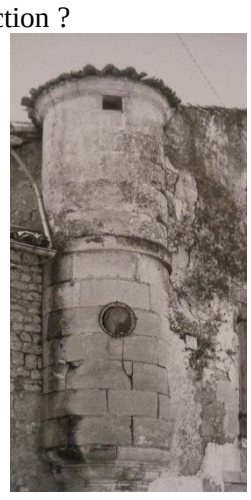

Musée du Poitou Protestant et du Centre Jean Rivierre

Exposition ***Histoire des migrations protestantes*** du ***8 juillet au 30 août 2024*** de ***14 h 30 à 18 h 30*** (sauf lundi)

Musée de Beaussais

« Exposition initiée dans le cadre d'un projet européen labellisé Erasmus+ en 2023 portant sur les migrations européennes huguenotes ayant comme destination la Franconie.
10 musées européens sont partenaires pour la réalisation de cette exposition qui a été présentée en juin 2023 à Nuremberg (Allemagne).
Elle fait partie de la coopération muséographique européenne pour l'« histoire des migrations protestantes ».
La migration est une caractéristique commune à presque toutes les cultures et fait partie depuis toujours, de l'histoire européenne.
Les causes des migrations ont été et sont encore multiples.
À travers des biographies de personnes qui ont quitté leur pays pour des raisons de religions, de guerres, de problèmes économiques ou qui de leur propre initiative sont parties vers des pays inconnus, découvrez les différents mouvements migratoires de l'histoire culturelle protestante.
L'exposition s'attache à évoquer les circonstances qui ont mené à leur fuite, les risques qu'ils ont encourus et la façon dont leur arrivée a marqué leur nouveau monde, laissant ainsi entrevoir l'empreinte de cet héritage culturel. »

Don libre
Avec l'aimable autorisation du Musée du Poitou Protestant et du centre Jean Rivierre
https://www.museepoitouprotestant.com/animations/

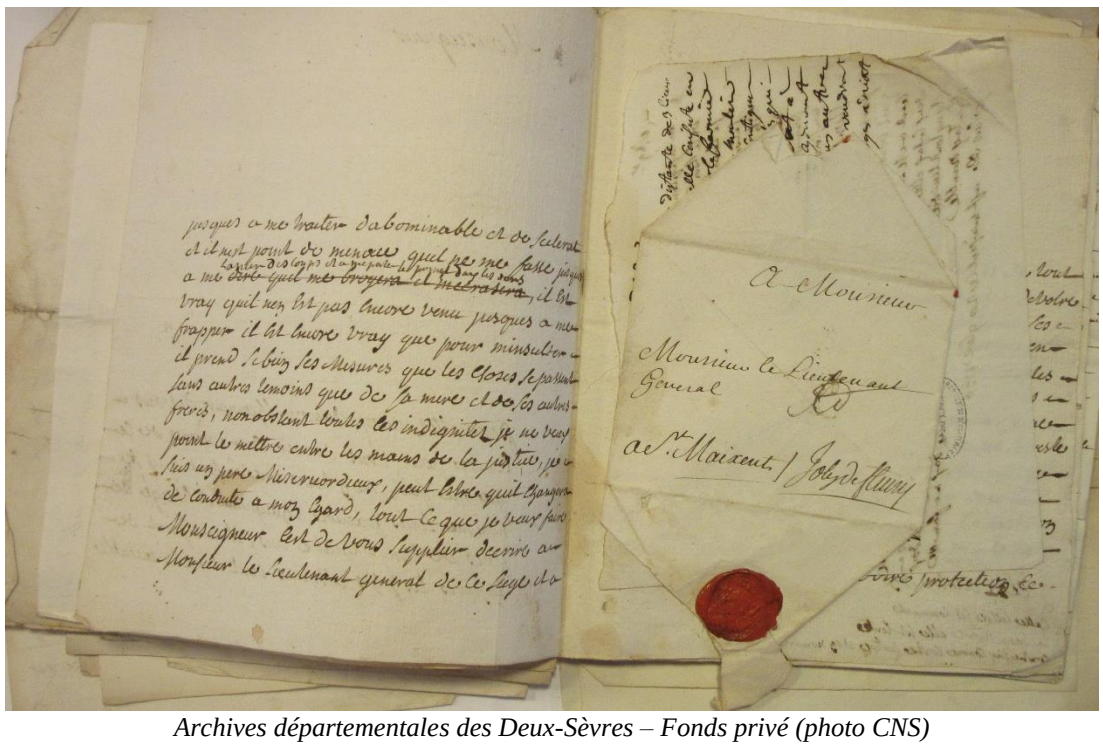

Archives départementales des Deux-Sèvres – Fonds privé (photo CNS)

PIERRE CHAIGNEAU : UN PÈRE MALTRAITÉ PAR SES ENFANTS

Le hasard des consultations des boites d'archives permet parfois de découvrir des secrets de famille enfouis. En 1756, Pierre Louis Chaigneau (1700-1763), procureur du roy appelle au secours le lieutenant général de Saint-Maixent pour l'informer des sévices que lui fait endurer son fils, Louis François Chaigneau, né en 1733, issu de son mariage avec Jacquette Bonneau (1704-1770). Il souhaite l'intervention du lieutenant général et de l'avocat du roy pour faire cesser les insultes et les menaces et demander sa détention ou son départ pour les îles.

Monseigneur,
Permettez moy d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous donner connoissance de ce que me fait mon troisieme enfant quy se nomme Louis François Chaigneau et est agé de pres de vingt quatre ans, il nest point des injures les plus attroces dont il ne m'accable jusques a me traiter dabominable et de scelerat et il nest point de menace quil ne me fasse jusques a me ~~dire quil me broyera et mécrasera~~ lancer des coups et a me parler le poing dans les dens, il est vray quil nen est pas encore venu jusques a me frapper il est encore vray que pour minsulter il prend si bien ses mesures que les choses se passent sans autres témoins que de sa mere et de ses autres freres, nonobstant toutes les indignités je ne veux point le mettre entre les mains de la justice, je suis un père miséricordieux, peut être quil changera de conduite a mon égard, tout ce que je veux faire, Monseigneur est de vous supplier décrire a Monsieur le lieutenant général de ce siege et a Monsieur lavocat du roy déja instruits de tout par moy pour quils lenvoyent chercher de votre part et quils luy disent que sil continue ses insultes et ses menaces vous le ferez mettre en lieu de sureté et le ferez partir pour les isles et quen un mot cela sexécutera si je vous porte contre luy de nouvelles plaintes, je ne doute pas Monseigneur que cela ne larreste dans son débordement et que la crainte ne le saisisse au point de me porter dans la suite tout le respect et toute la soumission quil me doit, dans ma juste et véritable affliction, j'attends de votre protection ce pressant secours pour mon soulagement.
Je suis avec le plus profond respect
Monseigneur
Votre très humble et très obéissant serviteur. Chaigneau, procureur du roy
A Saint Maixent ce 22 octobre 1756

En 1762, un brouillon de lettre de Jacques Nosereau (1744-1809), lieutenant général en la sénéchaussée et siège royal de Saint-Maixent signale les agissements d'un autre fils de Pierre Louis Chaigneau. Il s'agit de Pierre René Chaigneau, âgé de 33 ans, dont la seule occupation est la chasse. Qualifié de "dangereux", son père souhaite qu'il soit détenu quelques mois pour faire pénitence et corriger son attitude.

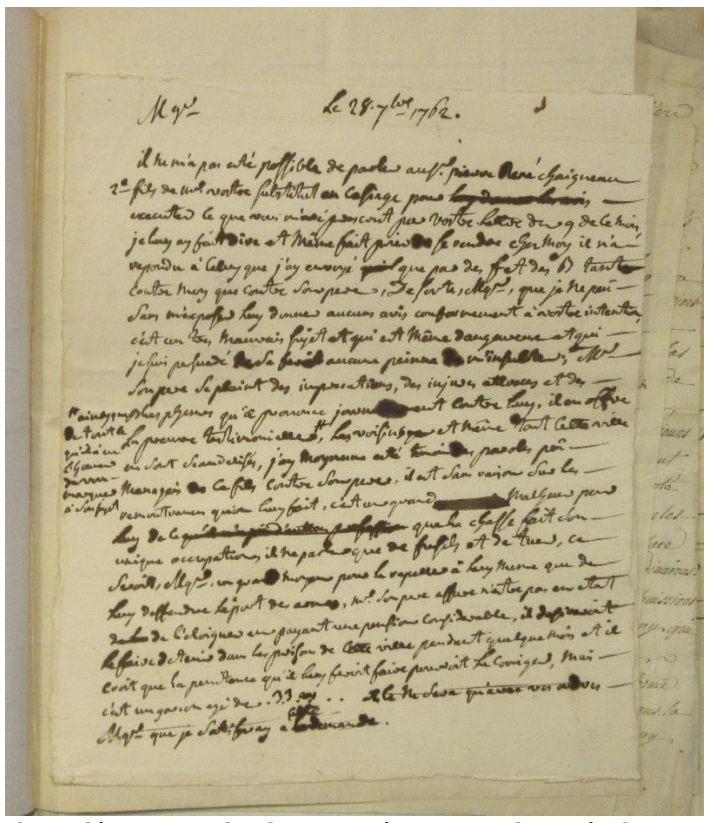

Archives départementales des Deux-Sèvres – Fonds privé (photo CNS)

Monseigneur,
Il ne m'a pas été possible de parler au sieur Pierre René Chaigneau 2e fils de M. votre substitut en ce siège pour ~~luy donner les [...]~~ exécuter ce que vous m'avé prescrit par votre lettre du 9 de ce mois, je luy ai fait dire et même fait prier de se rendre chez moy, il n'a répondu à celuy que j'ay envoyé ~~quil~~ que par des F et des B tant contre moy que contre son père, de sorte, Monseigneur que je ne peux sans m'exposer luy donner aucun avis conformément à votre intention, c'est un très mauvais sujet et qui est même dangereux et qui je suis persuadé se feroit aucune peinne de m'insulter, monsieur son père se plaint des imprécations des injures attroces et des blasphèmes qu'il prononce journellement contre luy, il en offre la preuve testimonielle ainsy que de tout ce qu'il à eu l'honneur de vous marquer à son sujet, les voisins et même tout cette ville en sont scandalisés, j'ay moymeme esté témoin des paroles peu ménagés de ce fils contre son père, il est sans raison sur les remontrances qu'on luy fait, c'est un grand malheur pour luy de ~~qu'il n'a pas d'autre proffession~~ que le chasse fait son unique occupation, il ne parle que de fusils et de tuer, ce seroit, Monseigneur, un grand moyen pour le rappeler à luy meme que de luy deffendre le port des armes, Monsieur son pere assure n'estre pas en état ~~de le~~ de l'éloigner en payant une pension considérable, il désireroit le faire détenir dans les prisons de cette ville pendant quelque mois et il croit que la pénitence qu'il luy feroit faire pourroit le corriger, mais c'est un garçon âgé de 33 ans et ce ne sera qu'avec vos ordres Monseigneur que je satisferay a ~~la~~ cette demande.

Qualifié de bourgeois, Pierre René Chaigneau, sieur de la Banissière, s'installe finalement après le décès de son père, rue de la Croix (rue Anatole France), à gauche en montant. Il décède célibataire vers 1778. Son frère, Louis François Chaigneau, pourvu d'un office d'avocat, épouse en 1764 Marie Anne Goullet (1741-1807) duquel mariage sont issus huit enfants.

CHRISTELLE NORDEY-SANCE

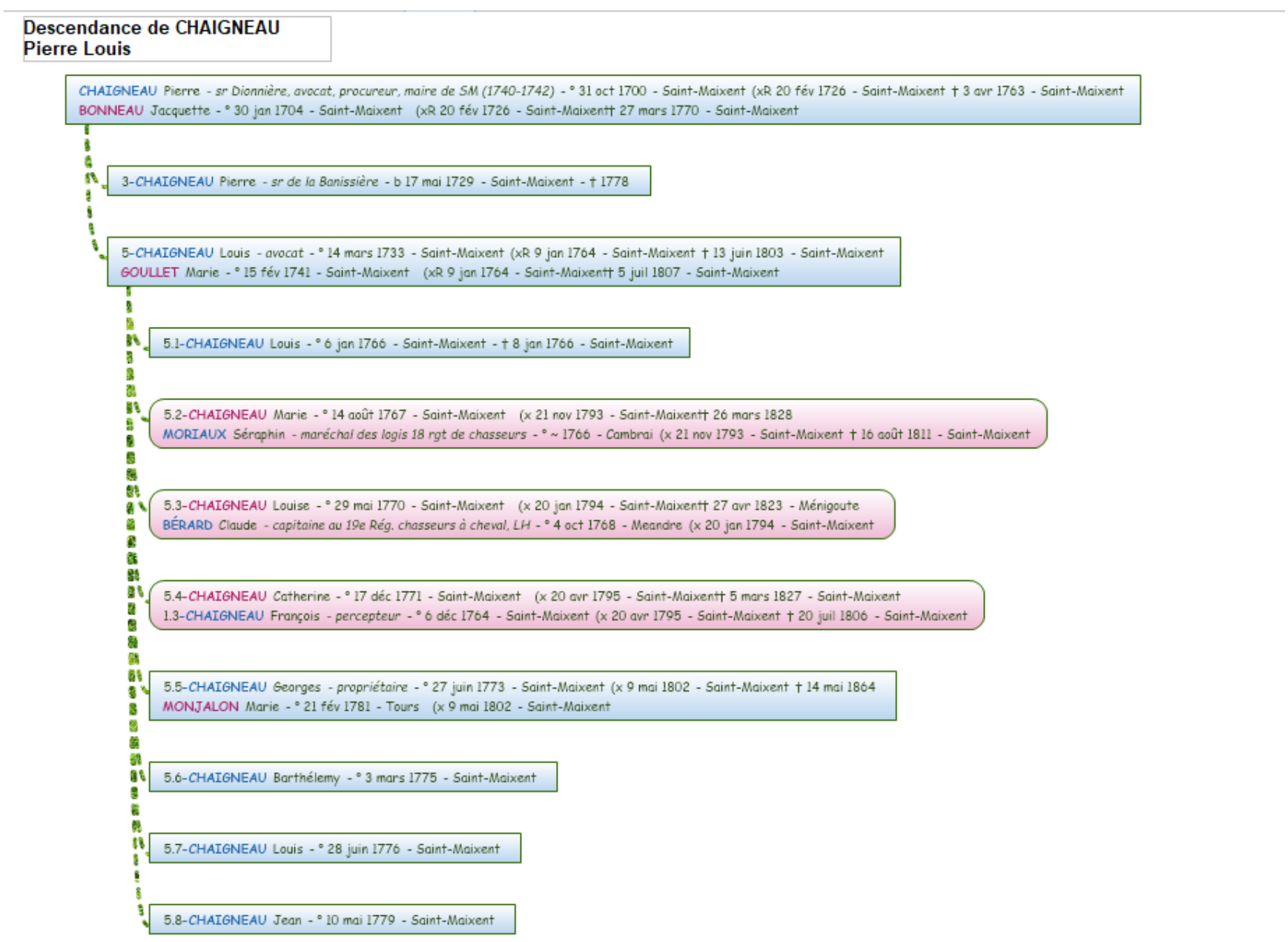

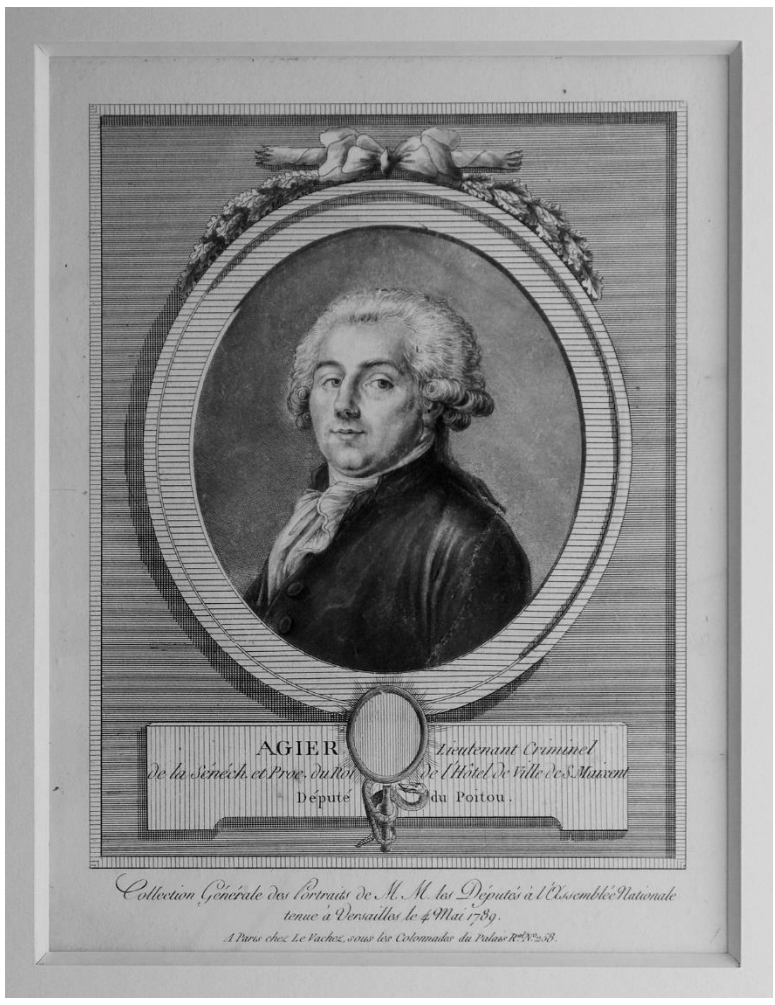

Collection particulière – photo Berthrand Renaud

CHARLES GUY FRANÇOIS AGIER (SAINT-MAIXENT 1753-NIORT 1828)

Sanctus Maixentus a entre autres objectifs de mieux faire connaître aux habitants de la ville son histoire, et celle de personnages ayant joué, à l'échelle locale mais aussi nationale, un rôle essentiel mais aujourd'hui oublié.

La famille Agier est originaire de Sommières-du-Clain dans la Vienne. Elle s'installe au début du XVIIIe siècle à Saint-Maixent.

Guy (1687-1759), le grand-père, est vérificateur des saisies réelles et criées au siège royal de Saint-Maixent. François (1724-1755), le père, est procureur du siège royal de la ville. Charles Guy François naît le 29 août 1753 à l'actuel n° 2, rue des Cordeliers.

Charles reçoit une solide éducation. Après un court passage au collège de Saint-Maixent, il rejoint sur les bancs du collège des Oratoriens à Niort les fils de la riche bourgeoisie et de la noblesse du Moyen et Bas-Poitou. Il devient avocat en Parlement et en juillet 1784, assure la charge de l'office de lieutenant criminel et procureur du roi en la sénéchaussée de Saint-Maixent.

Élu sixième député du tiers état du Poitou, Charles Agier participe aux premiers événements de la Révolution. Un document de 1794 nous apprend que le 20 juin 1789, il « est au lit, malade et malgré cela, il se fit lever et se fit porter pour renverser les projets liberticides et prêter le serment mémorable ». Cette note a attiré ma curiosité : était-ce Agier que David avait peint sur le côté droit de son célèbre tableau *Le serment du Jeu de paume* ? Le curé Jallet, de la Mothe-Saint-Héray, député du clergé ayant rallié les députés du tiers état, indique dans son journal le nom de Goupilleau, député du Poitou, comme étant le malade transporté dans la salle du Jeu de paume, mais Jallet ne connaissait ni Goupilleau ni Agier. Aurait-il fait une confusion? Agier serait-il alors le malade du tableau ?

J'ai interrogé Philippe Bordes, spécialiste de ce tableau patrimonial : en fait, il n'y avait pas un mais deux députés malades. Si Philippe Bordes pense également que Jallet a commis une confusion entre Agier et Goupilleau, le vrai malade, c'est Maupetit, député de la Mayenne qui, grâce à David, a ramassé la mise, si j'ose dire. L'identification de la figure dessinée est attestée par une note manuscrite sur une page d'un des carnets du peintre : « Mr Maupetit député de la Mayenne étant malade ce jour-là se fait apporter à la séance ». Agier a manqué son entrée dans l'Histoire !

Agier est un député discret mais efficace, un homme de dossiers. En 1790, il vote, en pensant à la situation particulière de Saint-Maixent, la suppression des ordres monastiques ; mais son titre de gloire, c'est en décembre 1790, où il fait substituer au nom de paroisse le nom de commune, en souvenir de la lutte émancipatrice de Saint-Maixent au Moyen Âge. Au retour de Varennes, il s'oppose violemment à Robespierre qui demande la mise en jugement du roi.

Agier refuse le poste à la Cour de cassation de Paris qui lui est proposé comme récompense de son travail assidu au sein de l'Assemblée constituante. Il préfère rentrer à Saint-Maixent comme juge au tribunal. En 1792, il fait à ses frais la levée du contingent du canton pour le recrutement des 300 000 hommes.

En 1793, il est de retour à Paris, devant la Convention, pour ouvrir les yeux de la République sur les conséquences de la cruelle guerre de Vendée.

Au plan local, il sert de manière zélée la République, et fait d'importants dons à la Patrie, offre bottes, chemises et bas aux soldats, assure personnellement son rôle dans la garde nationale.

Mais sous la Terreur, Agier, girondin, est déclaré suspect et emprisonné. Le rapport fait auprès des représentants en mission qui rappelle son dévouement au peuple et à la République et la chute de Robespierre le 9 thermidor, lui permet d'avoir la vie sauve. Il quitte définitivement Saint-Maixent en 1799, en vendant la maison de la rue des Cordeliers acquise par son grand-père en 1713. Il s'installe à Niort, où il est nommé commissaire puis procureur impérial au tribunal civil.

Au niveau de la fortune, il figure sur la liste des 600 plus imposés du département avec un revenu de 6 000 francs, ce qui le situe à la 24e place des plus imposés de la ville de Niort et lui permet d'être sur la liste des 72 candidats pour la présidence des collèges électoraux.

Agier est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1815 par Louis XVIII. Il est maintenu dans ses fonctions de procureur. Il en démissionne en 1827 et meurt à Niort, rue Yver, en 1828.

Les carrières de ses trois garçons, nés à Saint-Maixent, dans la maison de la rue des Cordeliers, illustrent bien celles des enfants de la bourgeoisie du XIXe siècle.

Rêvant de gloire militaire et d'horizons nouveaux, Laurent Julien Agier, né en 1786, est admis à l'École militaire de Paris en 1804. Il fait les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Allemagne et meurt chef de bataillon en 1813 à Saragosse dans l'armée d'Espagne et du Portugal.

François Marie, né en 1780, sujet d'élite des Deux-Sèvres, est envoyé à Paris pour suivre de brillantes études de droit, mais c'est politiquement qu'il s'illustre en manifestant un dévouement sans borne à la famille des Bourbons ; Victor Hugo le cite dans *Les Misérables* en présentant les salons ultras : « Ces salons avaient une littérature et une politique à eux. Monsieur Agier y faisait loi ». Député des Deux-Sèvres en 1824, conseiller à la cour royale, maître des requêtes au Conseil d'État, réélu député en 1827, il rompt totalement avec les Ultras. En 1830, il est l'un des signataires de "l'Adresse des 221" – ce texte de la Chambre des députés à l'intention du roi Charles X, dénonçant la politique du prince de Polignac. Il est élu député constitutionnel en 1831. Il meurt à Paris en 1848, conservateur de la bibliothèque Mazarine.

Saint Aubin Agier, né en 1781, figure à la dernière place des plus imposés de la ville de Niort. Il paie un cautionnement de 70 000 francs pour être officier d'administration de la marine à Rochefort. Le 20 août 1837, il meurt directeur des contributions indirectes, à Soissons.

PHILIPPE RIDOUARD

Maison de Charles Guy François Agier, rue des Cordeliers, cour intérieure (photo fonds privé)

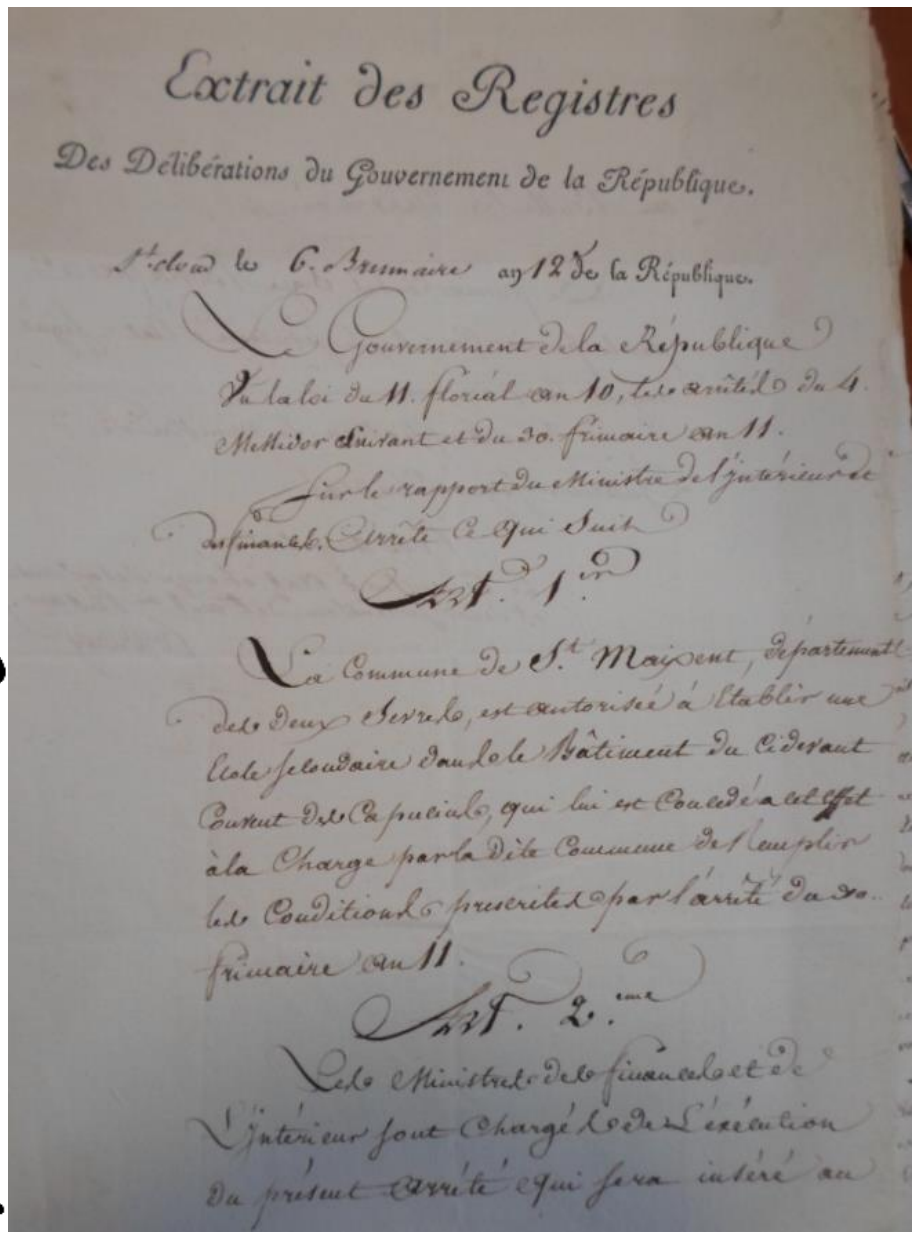

Extrait des Registres

Des Délibérations du Gouvernement de la République.

Arrêté du 6. Brumaire an 12 de la République.

Le Gouvernement de la République

Vu la loi du 11. floréal an 10, titre 2 article 4. Messidor suivant et du 30. frimaire an 11.

Sur le rapport du Ministre de l'intérieur et du ministre des finances, Arrête ce qui suit

Art. 1er.

La Commune de St. Maixent, département des Deux Sèvres, est autorisée à établir une école secondaire dans le Bâtiment du ci-devant Couvent des Capucins, qui lui est Concédé à cet effet à la Charge par la dite Commune de remplir les Conditions prescrites par l'arrêté du 30. frimaire an 11.

Art. 2.me

Les Ministres des finances et de l'intérieur sont chargés chacun de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au

Création de l'école secondaire (collège) de Saint-Maixent (photo BS)

LE COLLÈGE DE SAINT-MAIXENT : MERCI NAPOLÉON !

Un collège existe depuis le XVIe siècle à Saint-Maixent. L'établissement a ensuite des difficultés et la Révolution le remet en cause.

C'est Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, qui recrée le collège. De son palais de Saint-Cloud, il décide d'installer l'établissement dans l'ancien couvent des Capucins, où il existe encore aujourd'hui. Pour l'inauguration, le préfet, qui a largement soutenu le projet, est sollicité. Même s'il n'est pas venu, les Archives départementales des Deux-Sèvres ont malgré tout conservé une description sommaire de la cérémonie. Le maire de Saint-Maixent, son second adjoint, le secrétaire de mairie, l'ensemble du conseil municipal, les deux juges de paix et la brigade de gendarmerie se rendent de la mairie au couvent des Capucins, promu école secondaire. Ce défilé est accompagné d'un détachement de la garde nationale et de la musique de cette dernière. Parvenus au collège, ils sont reçus par les professeurs et les élèves.
(Archives départementales 79)

Le maire fait alors un discours sur la nécessité de l'instruction publique et remercie publiquement le préfet pour ses interventions décisives auprès des pouvoirs publics.

« La commune de Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres, est autorisée à établir une école secondaire dans le bâtiment du ci-devant couvent des Capucins, qui lui est concédé à cet effet » 29 octobre 1803

Les professeurs prennent alors la parole pour remercier la municipalité et rappeler "leur ambition à former des hommes utiles à la Patrie". En 1808, l'Empereur offre une demi-bourse pour un élève méritant.

BENOIT SANCÉ

PROMENADE

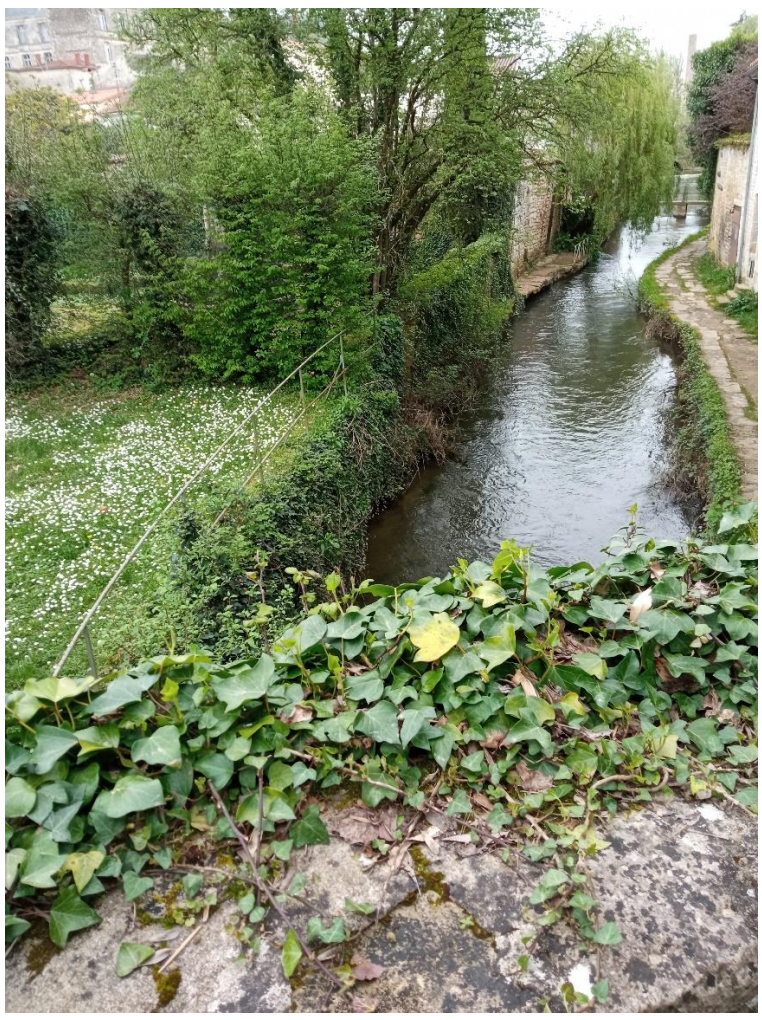

Photos Sanctus Maixentus 7.4.2024